

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 14 février 2012

Direction des ressources humaines

Note

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

à

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps  
de catégorie A

Destinataires « in fine »

Nos réf. : SG/DRH/MGS1/MGS1-3/120036

Affaire suivie par : Katia BOIRON  
katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 66 47 - Fax : 01 40 81 75 09

**Objet** : Résultats de la commission administrative paritaire du corps des architectes et urbanistes de l'État.

**PJ** : Annexe F.

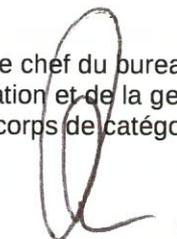
La commission administrative paritaire du corps des architectes et urbanistes de l'État, réunie le mardi 7 février 2012, a émis un avis favorable sur les demandes suivantes :

**Mutations (cycle 2012/05)**

| Nom - Prénom    | Service d'origine | Service d'accueil | Poste   |
|-----------------|-------------------|-------------------|---|
| CALLIER Hubert  | DREAL PACA        | DDTM 13 / STA     | <b>Sous réserve de départ en retraite du titulaire du poste</b><br>Chef de service territorial d'Arles<br>(poste 114 678) |
| WOZNIAK Marie   | DREAL Rhône-Alpes | DDT 38 / SASE     | <b>Date de prise de poste à définir</b><br>Chef du service d'aménagement<br>Sud-Est<br>(poste 116 715)                    |
| GUICHARD Céline | DREAL Rhône-Alpes | CERTU 69 / DUH    | Chef de projet<br>outils d'évaluation et référentiels<br>de la ville durable<br>(poste 113 978)                           |

Sauf indication contraire, les mouvements de mutation sus indiqués sont prévus pour prendre effet au 1er mai 2012. Toutefois, des adaptations pourront être consenties avec accord des 2 services concernés. Elles devront être communiquées à SG/DRH/MGS1-3 dans les 15 jours suivants la date de la CAP via l'annexe F jointe à cet envoi. Passé ce délai, ou faute d'accord entre les services, la date retenue sera celle prévue par la circulaire.

Le chef du bureau  
de la modernisation et de la gestion statutaires  
des corps de catégorie A



Pierre ROUX

**Destinataires :**

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes ;

**Copies à :**

- Mesdames et Messieurs les représentants du personnel titulaires et suppléants, membres de la CAP des AUE ;
- Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration titulaires et suppléants, membres de la CAP des AUE.



## DATE D'EFFET DE MUTATION

Cet imprimé est à retourner à la **DRH/MGS1-3** au mail suivant [katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr), **sous 15 jours après communication des changements d'affectation** susceptibles d'intervenir suite à la CAP.

**Passé ce délai, la date d'effet sera la date d'effet normale de mutation.**

Il ne pourra être pris en compte que s'il comporte les **cachets et signatures des services d'accueil, d'origine et de l'agent ayant obtenu sa mutation.**

Rappel du calendrier « mutations » d'un cycle annuel :

| Cycles de mutation | Dates normale d'effet          |
|--------------------|--------------------------------|
| cycle 2012/05      | 1 <sup>er</sup> mai 2012       |
| cycle 2012/09      | 1 <sup>er</sup> septembre 2012 |
| Cycle 2013/01      | 1 <sup>er</sup> janvier 2013   |

**CAP du :**

**MUTATION DE :**

NOM :  
PRENOM :  
GRADE :

SIGNATURE

**DATE D'EFFET SOUHAITEE :**

Date d'effet avancée (DEA) - le

Date d'effet différée (DED) - le

**SERVICE D'ORIGINE :**

Intitulé de poste tenu :

CACHET et SIGNATURE

**SERVICE D'ACCUEIL :**

Intitulé du poste :

CACHET et SIGNATURE